

## L'actu du jour

### Quel rôle pour les beaux-parents ?

Les beaux-papas et belles-mamans n'ont aucun droit en matière d'éducation sur les enfants dont ils partagent la vie. Cela pourrait changer.



Près d'un enfant sur quatre ne vit pas avec ses deux parents. Il partage parfois sa vie et sa maison avec son beau-papa ou sa belle-maman. Mais ces derniers n'ont pas de **droits** au sein de la famille. Amener l'enfant chez le médecin, aller le chercher à l'école, donner son accord pour une sortie scolaire, assister à un conseil de classe, etc. : des gestes de la vie quotidienne que les beaux-parents ne sont pas officiellement autorisés à faire.

Le gouvernement voudrait permettre aux beaux-parents d'effectuer ces démarches. Il voudrait également que le lien affectif entre un enfant et ses beaux-parents soit reconnu.

Mais certaines associations s'y opposent. Elles craignent que l'enfant ne s'y retrouve pas.

[Consulter cet article sur le site 1jour1actu.com](http://www.1jour1actu.com)